## BULLETIN D'INSCRIPTION AU SEJOUR DU 08 AU 21 JUILLET 2023 à Saint Palais sur Mer.

## 1. Attention, ce bulletin d'inscription est à remettre:

Impérativement pour le 14 JUIN 2023 au plus tard au S.I.V.S, Place de la Mairie 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02 ou par mail : direction@sivs.fr

Attention le nombre de places est limité

Personne à inscrire :		
	Nom: Prénom:	
	Date de Naissance :	
	Adresse:	
	Parent 1: nom/prénom	
	Adresse:	
	Tél.:	
	Mail:	
	Parent 2: nom/prénom	
	Adresse:	
	Tél.:	
	Mail:	
	J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat	
	Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.	
	Désirez-vous une attestation de séjour ? $\square$ oui $\square$ non	
	Date et signature des parents	

## Tarifs pour le séjour tout compris (repas, transport, activités, hébergement) L'inscription vaut pour la durée du séjour et ne peut être

proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU SEJOUR
QF < = 700	210 €
701 < QF < = 1000	370 €
QF > 1000	550 €

Montant à règler : ..... Euros Adresse et nom de facturation :

Le paiement du séjour se fera dès réception d'un titre de recette émis par le trésor

## 2. INSCRIPTION

Cette inscription est ferme et définitive. L'avis de sommes à payer ser envoyé courant juillet.

L'inscription nécessite l'envoi des documents listés ci-dessous pour le 1 juin 2023 dernier délai.

L'inscription, sous réserve de places disponibles, vous sera confirmée pa mail la semaine 25, ainsi que les modalités de départ et retour.

Liste des documents à fournir (à demander auprès du SIVS) au plus tard le 14 juin 2023:

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison-copie du carnet de vaccination
- Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités sportives
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant
- Attestation de la CAF (quotient familial)
- Brevet de natation ou test d'aisance aquatique